

# Liste des prestations

suivant le contrat de séjour (pages 6-7-8) disponible dans la bibliothèque au coin d'accueil.

## 4.1 PRESTATIONS D'ADMINISTRATION GENERALE

La gestion administrative de l'ensemble du séjour, l'élaboration et le suivi du contrat de séjour, de ses annexes et ses avenants ainsi que les prestations comptables, juridiques et budgétaires d'administration générale sont inclus dans le prix de journée.

## 4.2 PRESTATIONS D'ACCUEIL HOTELIER

Il est mis à disposition du résident une chambre individuelle, les locaux collectifs ainsi que tout équipement indissociablement lié au cadre bâti de l'EHPAD.

**La chambre est meublée par l'Etablissement** et se compose d'un lit médicalisé, d'un adaptable, de meuble(s) suspendu(s), d'un dressing (penderie, étagères) de meubles de rangement intégrés, d'un appel malade, d'une salle de bain équipée d'une douche individuelle, WC, vasque et miroir.

Cet équipement est prévu de façon ergonomique pour le confort des résidents.

Le résident s'engage à respecter les locaux mis à sa disposition.

Un téléviseur avec télécommande, un téléphone et un réfrigérateur sont mis à disposition dans chaque chambre. Les résidents ont également accès à Internet dans leur chambre, notamment via la SMART TV. De plus, une connexion WIFI est disponible dans l'établissement. Un coffre-fort peut également être mis à disposition du résident.

***Ces prestations sont sans surcoût.***

La chambre a une surface de **21 m<sup>2</sup>** environ.

Le Résident peut, s'il le souhaite, amener ses effets personnels de décoration. Un système d'accrochage pour les cadres et les décorations murales est prévu dans chaque chambre.

La fourniture des produits pour la toilette (rasoir, lames, mousse à raser, savon liquide, shampooing ...) est à la charge du résident.

La fourniture des fluides (électricité, eau, gaz, éclairage, chauffage) utilisés dans la chambre et le reste de l'établissement est à la charge de l'EHPAD.

L'établissement a fait le choix d'externaliser la prestation d'entretien et de nettoyage des chambres, pendant et à l'issue du séjour du résident, ainsi que l'entretien et le nettoyage des parties communes et des locaux collectifs. L'Etablissement garantit un haut niveau de qualité, ainsi chaque chambre est entretenue tous les jours de la semaine y compris les jours fériés.

Les lieux collectifs font l'objet d'un entretien régulier adapté à l'usage de l'espace.

Afin de répondre aux demandes de réparations et à la maintenance des bâtiments et des espaces verts, l'Etablissement fait appel à son personnel ou à un prestataire extérieur.

### **4.3 PRESTATION DE RESTAURATION**

Le service de restauration assure les petits déjeuners, déjeuners et dîners ainsi que des collations au milieu de l'après-midi et, le cas échéant, une collation nocturne.

Le petit-déjeuner est servi en chambre ou dans les lieux collectifs des quartiers de la résidence ; le déjeuner et le dîner sont pris dans le restaurant ou les lieux collectifs à l'étage sauf si l'état du Résident justifie qu'ils soient pris en chambre. Le lieu du repas est établi selon le PVI (projet de vie individualisé) du Résident.

Les régimes prescrits sur ordonnance médicale sont pris en compte.

Le Résident peut inviter les personnes de son choix à déjeuner (et, éventuellement, à dîner) en salle de restaurant. Cette prestation est facturée au prix « repas invité » fixé chaque année par le Conseil d'administration. Les tarifs se trouvent en annexe et sont affichés dans l'établissement.

### **4.4 PRESTATION DE BLANCHISSAGE**

Le linge plat et de toilette (draps, serviettes de toilette, serviettes de table...) est fourni, renouvelé et entretenu par l'établissement

Le linge personnel du résident sera identifié par l'établissement sans surcoût et renouvelé aussi souvent que nécessaire dans la limite établie sur le trousseau.

L'entretien du linge personnel du résident est inclus dans le tarif hébergement. Cette prestation est assurée par l'établissement. Cependant, l'Etablissement ne pourra pas prendre en charge le linge délicat, il ne pourrait pas en être tenu responsable en cas de dégradation.

En cas de reprise du linge ou d'ajout d'un nouveau vêtement, il convient d'en informer le personnel soignant.

### **4.5 PRESTATION D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE**

Des animations collectives et individuelles sont régulièrement organisées dans et hors de l'établissement dans le respect du projet d'accompagnement. Ces animations s'appuient sur l'équipe animation, le personnel soignant, les bénévoles et intègre les familles et visiteurs. Ces animations ne donnent pas lieu à facturation supplémentaire.

Pour certaines activités extérieures, une participation peut être demandée.

### **4.6 AUTRES PRESTATIONS**

Les résidents peuvent profiter du salon esthétique, de la salle de balnéothérapie, de la salle Snoezelen accompagnés du personnel qualifié de l'établissement, sans surcoût financier.

***Le Résident pourra également bénéficier des services qu'il aura choisi : coiffeur, pédicure..., et en assurera directement le coût. Pour faciliter le confort des Résidents, l'Etablissement met à disposition le salon de coiffure et le salon d'esthétique.***